



**DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 02/02/2026**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

Année 2026 Page 1  
Le Maire,  
Olivier DEVILLE

Le lundi 2 février deux mille vingt-six à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

CARNET Jean Philippe	P	LECHARTIER Sébastien	P	STRUGALA Philippe	P
DEBON Anthony	P	LEMOINE Vincent	P	TETREL Guylène	P
DEVILLE Olivier	P	POULET Sandrine	P	THÉAULT Chantal	P
DOUBLET Thierry	P	RENOUF Pascal	P		
FAGUAIS François	P	SAVARY Chantal	PVR OD		

**Secrétaire de séance** : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : M. STRUGALA Philippe

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 13

Convocation : 27/01/2026 Affichage : 27/01/2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**1. Ajout d'un point non prévu à l'ordre du jour**

**Délibération 20260202-01**

M. le Maire informe qu'il convient d'ajouter un point non prévu à l'ordre du jour, en raison de la réception tardive de l'information : travaux ENEDIS de restructuration du réseau électrique Haute Tension route des Domaines. Ce point sera évoqué en point 6 de cette présente séance du Conseil Municipal.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

**Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**



**2. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2025**  
**Délibération 20260202-02**

Après s'être assuré que chaque conseiller municipal ait bien reçu le procès-verbal, M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

**Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**3. SMPGA : modification des statuts**  
**Délibération 20260202-03**

VU l'arrêté en date du 28 décembre 2017 modifiant le périmètre et les adhérents du SMPGA au 1er janvier 2018 ;

VU l'arrêté en date du 30 décembre 2019 modifiant le périmètre et les compétences du SMPGA au 31 décembre 2019 ;

VU l'arrêté en date du 21 septembre 2020 intégrant la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie comme membre, se substituant aux communes membres de son territoire ;

VU la délibération du Comité Syndical du SMPGA, en date du 10 décembre 2025, modifiant les statuts du SMPGA en clarifiant ses compétences, et en modifiant la représentativité de ses membres pour la compétence « EAU POTABLE » ;

CONSIDERANT le projet de statuts décrit en annexe 1 portant sur :

-La clarification des compétences et des domaines d'intervention du SMPGA, précisant :

\*L'usage de ressources alternatives en vue de limiter le besoin en eau potable, notamment par la récupération des eaux de pluie et la gestion des eaux pluviales, au travers d'une assistance à maîtrise d'ouvrage proposée aux collectivités membres,

\*Une compétence unique Eau regroupant production, transport et distribution, s'étendant à la protection des points de captage en vue de positionner le SMPGA sur une stratégie foncière plus engagée.

-La modification de la représentation des collectivités membres sur la base du nombre d'habitants, ainsi que la réduction du nombre d'élus délégués au Comité Syndical du SMPGA.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

**Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :



- VALIDE la modification des statuts du SMPGA jointe en annexe 1 applicable à compter de la date de l'arrêté préfectoral,  
-DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les documents nécessaires.

**4. Lotissement Chemin de la Bucaille : attribution des parcelles**  
**Délibération 20260202-04**

Le Conseil Municipal, en date du 15/12/2025 avait attribué 5 parcelles (Lot 1-4-6-10-11) comme suit :

Lot 1 PRIME / JOUENNE  
Lot 4 GENEVEE / JEHENNE  
Lot 6 THIEURMEL  
Lot 10 GODEFROY / LEHERICEY  
Lot 11 WALKER / DANTON

M. le Maire informe le Conseil Municipal des évolutions depuis le 15/12/2025 :

- Mme THIEURMEL – Lot 6 a renoncé à l'acquisition de la parcelle le 23/12/2025. Le lot 6 se retrouve ainsi à nouveau disponible.
- Les dossiers de PRIME / JOUENNE et GODEFROY / LEHERICEY ont été transmis à Me LEGROS le 18/12/2025.
- Le couple GENEVEE / JEHENNE a demandé à changer de lot, souhaitant le lot 5 au lieu du lot 4. Le dossier de GENEVEE / JEHENNE a été transmis à Me LEGROS le 23/12/2025.
- Le dossier de WALKER / DANTON a été transmis à Me LEGROS le 06/01/2026.
- Mme SENEZ Sylvie (fille de Mme MORIANO Mauricette) a candidaté pour le lot 7. Le dossier a été transmis à Me LEGROS le 07/01/2026.

Le tableau est ainsi modifié comme suit :



**TABLEAU ATTRIBUTION DES PARCELLES**

N° DE LOT	REFERENCE CADASTRALE	SURFACE CONSTRUCTIBLE M <sup>2</sup>	SURFACE DE PLANCHER EN M <sup>2</sup>	PRIX/M <sup>2</sup> € TTC	PRIX/LOT €	ATTRIBUE A :
1	ZD156	823	350	60	49 380 €	PRIME / JOUENNE
2	ZD157	660	250	60	39 600 €	
3	ZD158	660	250	60	39 600 €	
4	ZD159	660	250	60	39 600 €	
5	ZD160	660	250	60	39 600 €	GENEVÉE / JEHENNE
6	ZD161	660	250	60	39 600 €	
7	ZD162	660	250	60	39 600 €	SENEZ Sylvie
8	ZD163	660	250	60	39 600 €	
9	ZD164	660	250	60	39 600 €	
10	ZD165	660	250	60	39 600 €	GODEFROY / LEHERICEY
11	ZD166	660	250	60	39 600 €	WALKER / DANTON

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

**Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**5. Route des Salines : détermination du mode de circulation**  
**Délibération 20260202-05**

M. le Maire rappelle les phases de test qui ont été effectuées route des Salines :

- A compter du 02/05/2023 : mise en route barrée de la route des Salines SAUF RIVERAINS, piétons, cyclistes et motocyclistes, avec la mise en place de 2 écluses de filtrage au niveau du Grand Port et du carrefour avec le Chemin des Nu-Pieds.



- A compter du 02/10/2023 : mise en sens unique de la circulation SAUF RIVERAINS dans le sens Place de la Chaussée vers le Grand Port, avec la mise en place d'une écluse de filtrage au niveau du carrefour VC39/RD41 Grand Port.
- A compter du 08/01/2024 : mise en sens unique SAUF RIVERAINS de la circulation dans le sens Grand Port vers Place de la Chaussée.

M. le Maire donne lecture des différents retours des riverains pendant ces phases de test.

M. le Maire propose le scénario suivant : l'idée serait de privilégier une voie en sens unique dans le sens Le Grand Port vers la place de la Chaussée avec une piste cyclable balisée dans le sens La Chaussée – Le Grand Port sur la droite de la chaussée.

Ce projet sera soumis dans les prochaines semaines à la Direction des Routes pour avis.

Si l'avis est favorable un marquage provisoire serait réalisé si possible.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

**POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1**

**Cette délibération mise aux voix est adoptée à la majorité.**

#### **6. ENEDIS : restructuration du réseau électrique Haute Tension – route des Domaines** **Délibération 20260202-06**

Le bureau d'études TOPO ETUDES est chargé par ENEDIS du projet de restructuration du réseau électrique Haute Tension route des Domaines. Pour ce faire, TOPO ETUDES sera amené à poser un poste de transformation électrique de type PAC5UF sur le domaine public route des Domaines. Une délibération du Conseil Municipal avalisant le projet est nécessaire.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

**Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **7. Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas été destinataire de nouvelles déclarations d'intention d'aliéner depuis la dernière séance du Conseil Municipal.




### **8. Questions diverses**

- Point sur l'urbanisme :
- Mme THEAULT fait le point sur les différents dossiers d'urbanisme en cours, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire et donne lecture des décisions prises.
- Rappel table ronde écomusée jeudi 05/02 de 14h à 17h portant sur l'étude de diagnostic et faisabilité pour la requalification du site de l'écomusée et la rénovation de son parcours de découverte.
- Fin des travaux de restauration du meuble de sacristie début 2026 par l'entreprise LEBOISNE. Rappel coût 7950 € TTC – participations CD50 et Région (DRAC) pour un total de 3975 € (50%).
- Mme THEAULT présente le bilan 2025 du service de l'instruction du droit des sols.
- Municipales 2026 : positionnement des conseillers sur les différents créneaux de tenue du bureau de vote.
- Commission finances : lundi 18/02/2026 à 18h00.
- Prochain Conseil Municipal lundi 02/03/2026 à 20h30.

La présente séance est levée à 22H30 et contient 6 délibérations numérotées 20260202-01 à 20260202-06.

Fait à Vains, le 02/03/2026  
Le Maire  
Olivier DEVILLE



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Fait et délibéré à Vains, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Acte rendu*

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Fait et délibéré à Vains, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en mairie.*



**DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 02/02/2026**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

Année 2026 Page 7  
Le Maire,  
Olivier DEVILLE

CARNET Jean Philippe	
DEBON Anthony	
DEVILLE Olivier	
DOUBLET Thierry	
FAGUAIS François	
LECHARTIER Sébastien	
LEMOINE Vincent	
POULET Sandrine	
RENOUF Pascal	
SAVARY Chantal	PVR OD
STRUGALA Philippe	
TETREL Guylène	
THÉAULT Chantal	

